

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 25 mars 2013

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 15 mars 2013 s'est réuni le 25 mars 2013 à 18h00 salle polyvalente de Hyds, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU Marie-Hélène RORET, excusée
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé remplacé par B. ZAMIARA Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT, excusé
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY Guy PONS
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN, excusé remplacé par Gérard BALLET Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Jocelyne BIZEBARRE est élue secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2013.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

1) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES DE GESTION 2013 – ADOPTION :

Le Conseil Communautaire statue à l'unanimité sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2012 au 31/12/2012, sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes, son Budget Annexe des Zones Industrielles, son Budget Annexe de l'Atelier Relais Alzin, son Budget Annexe des Autres opérations assujetties à la TVA ainsi que son Budget Annexe ZAC de Magnier, et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – ADOPTION ET AFFECTATION DES RESULTATS :

Réuni sous la présidence de Marie-Alice BARRAUX, élue Présidente de séance en application de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012, dressé par Monsieur Jean Louis GABY, Président, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives dudit exercice, il est procédé à l'examen des résultats de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les comptes administratifs 2012, d'affecter les résultats 2012 comme prévu dans la délibération, donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs, constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2013 :

Monsieur le Président précise que le budget est conforme au débat d'orientations budgétaires. Monsieur le Président précise à l'assemblée que les travaux à l'aire d'accueil des gens du voyage d'un montant de 7 800,00 € TTC ne sont pas inscrits au budget. Alain Chanier, président de la commission « vie sociale » et l'assemblée ont donné leur accord pour l'inscription de ces travaux au budget primitif 2013. Il s'agit d'installation de mitigeurs et de l'élévation des tuyaux d'évacuation des eaux usées.

Ghislaine Manoury demande à quoi correspondent les travaux de drainage au centre multi-accueil « 3 pommes ». André Savy, président de la commission « travaux » répond qu'ils correspondent à un besoin d'assainir la zone en vue de réaliser une aire de jeux.

Guy Amary fait remarquer que les charges de personnel représentent près de 1/5 ème des charges de fonctionnement du budget principal.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget Primitif principal, le projet de budget Primitif annexe « aménagement des zones industrielles », le projet de budget Primitif annexe « atelier relais Alzin », le projet de budget Primitif annexe « autres opérations assujetties à la TVA », le projet de budget Primitif annexe « ZAC de Magnier pour l'exercice 2012.

4) DETERMINATION DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer les taux additionnels de la manière suivante :

▪ Taux additionnel de taxe d'habitation :	2,12%
▪ Taux additionnel de taxe foncière bâti :	1,53%
▪ Taux additionnel de taxe foncière non bâti :	3,23%
▪ Taux CFE hors zone :	2,42%
▪ Taux CFE en zone:	22,64%

5) TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE :

Le Conseil Communautaire décide de fixer le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 1 477 746,00 €, et décide de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères tels que présentés.

6) ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION COMMUNALE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstentions : 2) :

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté égal à 31.
- De fixer leur répartition entre les communes membres comme suit :
 - Délégués titulaires :
 - jusqu'à 999 habitants - 2 délégués
 - de 1000 à 1999 habitants - 3 délégués
 - de 2000 à 4999 habitants - 4 délégués
 - 5000 habitants et au-dessus - 5 délégués
 - Délégués suppléants :
 - un délégué suppléant par délégué titulaire

Il est précisé qu'avec l'application de la loi, la Commune de Commentry se serait vu attribué 14 délégués. Il a donc été décidé de conserver le même nombre de sièges et la même répartition qui s'appliquait jusqu'à maintenant.

7) ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DE DELEGUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de nommer M. Guy PONS dans les commissions suivantes à la place de Guy COURTAUD :

Commission économie.

Commission urbanisme – logement – environnement.

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – REVALORISATION DU SALAIRE DU PERSONNEL SAISONNIER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le contrat de travail définissant le montant des rémunérations correspondantes, et d'indexer le montant des forfaits journaliers sur l'augmentation du SMIC.

9) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION « BABY GYM» :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'association Bol D'air pour des interventions de baby gym proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 420€ TTC.

10) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE CONTEUSE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et Mme Christine RIGHI pour des animations autour du conte, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 560,00 €.

11) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D'INTERVENTION D'UNE LUDOTHEQUE :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la présente convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l'Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu, pour une animation jeux lors de la kermesse, proposée aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil. Le montant total de la prestation s'élève à 158,00 €, incluant l'adhésion annuelle obligatoire.

12) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION « ATELIERS D’EVEIL ATOUR DU PAIN » :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’adopter la présente convention qui régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l’Association « co-agir » de Beaumont pour des ateliers d’ «éveil autour du pain », proposés aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi accueil ; dans le cadre du thème travaillé cette année au sein de la structure « 3 POMMES », intitulé « Autour des 5 sens». Le montant total de la prestation s’élève 231,84 euros.

13) ENFANCE-JEUNESSE – CENTRE MULTI ACCUEIL - RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES SUR SITE ET ITINERANT – CONVENTION D’INTERVENTION D’UNE « ANIMATION PONEYS » :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’adopter la présente convention qui régit la présente convention régit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes de Commentry – Nérès-les-Bains et l’association « l’Etrier de Villebret » pour une animation autour des poneys, proposées aux enfants du Relais Assistantes Maternelles et Multi Accueil. Cette animation est prévue le mercredi 05 juin après midi lors de la kermesse. Le montant total de la prestation s’élève à 150,00€.

14) ENFANCE-JEUNESSE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES CONVENTION RELATIVE A L’INTERVENTION D’UN PSYCHOLOGUE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver la convention qui régit l’intervention d’un psychologue à la structure multi accueil de la petite enfance. Le montant des séances s’élève à 1200,00 € TTC pour un total de 15 heures d’interventions frais kilométriques et charges comprises.

Ghislaine Manoury précise que le personnel de la crèche doit faire face à de plus en plus de situations difficiles.

15) VIE SOCIALE – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’approuver le règlement intérieur de l’aire d’accueil des gens du voyage.

Alain Chanier précise qu’il y a un certain nombre d’impayés à l’aire d’accueil des gens du voyage et que par conséquent le mardi 2 avril il y aura coupure des fluides pour ceux qui n’auront pas régularisé leur dette.

Claude Riboulet fait part des plaintes du voisinage de l’aire d’accueil concernant les objets à vendre installés sur le parvis de l’aire d’accueil. Il est précisé que s’il s’agit du domaine privé de la Communauté de Communes, il ne sera pas possible de verbaliser.

16) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » -
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs les Galibots.

17) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL –
PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, d'autoriser le Président à organiser les sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Le Président précise qu'un seul agent est concerné et que le jury de sélection sera composé d'une personne nommé par le Président du Centre de Gestion, de l'autorité territoriale et d'un agent de catégorie A.

Claude Riboulet précise que des agents de niveau bac +5 en développement territorial ont été recrutés dans les Communautés de Communes en tant qu'agent d'animation au début, puis ont accédé très vite à un poste de directeur et n'ont pas forcément eu le temps de passer les concours.

Le Président ajoute que l'agent concerné a été nommé au grade d'attaché en CDI et a évolué selon la grille indiciaire, il est actuellement au 7^{ème} échelon.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait un point sur l'appel d'offre photovoltaïque.

Les remarques qui ont été apportées sur le cahier des charges concernant l'étude de stratégie financière ont été prises en compte et la consultation va être prochainement lancée.

Il ajoute qu'au niveau de l'étude d'Analyse des Besoins Sociaux, des tables rondes avec la population vont être organisées les 15 et 16 avril 2013 autour des thèmes de l'enfance-jeunesse, des personnes âgées et de l'insertion sociale et professionnelle. Chaque commune doit proposer 3 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.